

DGAC DSNA
Direction des Opérations

Rédacteur : Valérie WACHEUX

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNA-SSE)

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°2025-SNASSE-001

Date et heure limites de remise
des plis

10 / 06.. / 2025.. à 12.. heures (heure de Paris)

Procédure de passation

Procédure avec négociation
(Article R2124-4 - Code de la commande publique)

Type de contrat

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum / mono-attributaire / prestation de services

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIEENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Valérie WACHEUX		V	
Pierre DURIEZ		A	

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : 2025-SNASSE-001 Classement et archivage du document Fichier :	
---	--

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE	5
3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	6
4. JUGEMENT DES CANDIDATURES	9
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ministère chargé des transports
 Direction Générale de l'Aviation Civile
 DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE (DSNA)
 Direction des opérations
 9, rue de champagne
 91200 Athis-Mons

Le pôle Achat DSNA antenne DO, située 9 Rue Champagne – 91200 Athis Mons, est l'entité chargée de passer le marché au nom de la Direction des Opérations.

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNA-SSE)**

Les prestations de nettoyage de locaux et prestations annexes concernent :

- des locaux ;
- l'approvisionnement des équipements tels que les distributeurs de savons, de papier-toilettes et d'essuie-mains ;
- le nettoyage des vitres et des fils rideaux pare-soleil associés ;
- des prestations diverses connexes au maintien en état de propreté de l'ensemble des bâtiments.

Les conditions de réalisation des prestations et leurs spécificités techniques sont indiquées dans les pièces du marché, ainsi que dans leurs annexes.

Le marché comprend six lots.

Code CPV	Libellé CPV
90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
90919200-4	Services de nettoyage de bureaux

■ Caractéristiques principales du contrat :

Structure	6 lots
Lieu d'exécution	Les lieux d'exécution des prestations sont indiqués dans les annexes intitulées dispositions particulières pour chaque lot.
Durée ferme	12 mois - 3 reconductions
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 6 lots :

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 : MARSEILLE AIX LES MILLES RADAR DE VITROLLES : <i>prestations de nettoyage de locaux et de vitreries, situés sur l'aéroport de Marseille-Provence, d'Aix les Milles et du radar de Vitrolles.</i> - montant maximum 902 000,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres)
Lot	Lot n°2 : AVIGNON : <i>prestations de nettoyage de locaux et de vitreries, situés sur l'aéroport d'Avignon</i> - montant maximum 84 000,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres)
Lot	Lot n°3 : MONTPELLIER : <i>prestations de nettoyage de locaux et de vitreries, situés sur l'aéroport de Montpellier</i> - montant maximum 546 000,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres)
Lot	Lot n°4 : BEZIERS : <i>prestations de nettoyage de locaux et de vitrerie situés sur l'aéroport de Béziers.</i> - montant maximum 42 000,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres)
Lot	Lot n°5 : NIMES : <i>prestations de nettoyage de locaux et vitrerie situés sur l'aéroport de Nîmes-Garons.</i> - montant maximum 126 000,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres)
Lot	Lot n°6 : PERPIGNAN : <i>prestations de nettoyage de locaux et de vitreries, pour l'aéroport de Perpignan</i> - montant maximum 88 200,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90911000-6 : Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres)

Un même fournisseur peut se voir attribuer un lot ou plusieurs lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique).

Cette procédure se décompose en deux phases :

- PHASE 1 : l'appel public à la concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

- PHASE 2 : la consultation avec remise des documents de la consultation aux candidats admis à présenter une offre, qui a pour objet de retenir une offre sans ou à l'issue d'un ou plusieurs tours de négociation.

C'est au début de cette phase que conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, la personne publique transmet le dossier de consultation aux seuls candidats retenus, par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr/> (accès restreint au moyen d'un code d'accès).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Une visite du site sera prévue en phase offre.

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Lors du téléchargement en accès « libre » du RAPC, les candidats ne sont pas tenus de s'authentifier. Mais, afin d'assurer les correspondances électroniques, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, son authentification au moyen d'une adresse électronique (e-mail) reste fortement recommandée : la DSNA ne sera en aucun cas tenue responsable de l'absence de réception de tels renseignements de sa part s'il ne s'est pas authentifié sur le site.

Les documents de la Consultation (DC) de cette procédure ne seront communiqués qu'aux candidats sélectionnés et admis à négocier lors de la « phase OFFRE ».

■ **Autres dispositions :**

Les candidats peuvent candidater pour un ou plusieurs lots. Chaque lot doit faire l'objet d'un dépôt d'un dossier de candidature

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

DSNA - Direction des Opérations
Pôle Achats DSNA
9 rue de Champagne
Bâtiment 1608
91200 Athis Mons
A l'attention de Valérie WACHEUX

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- 2° Lorsqu'une candidature électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature électronique ait commencée avant la clôture de la remise des candidatures.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Copie de sauvegarde**

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

■ **Langue de rédaction des propositions :**

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants à titre individuel ou pour chaque membre du groupement :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :	
<ul style="list-style-type: none"> - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; - les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat (voir 4-2-2, 4-2-3 et 4-2-4 ci-après). 	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Formulaire DUME	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur. Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles. Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence. En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen. En application de l'article R.2143-16 du Code de la commande publique, le document unique de marché européen devra être rédigé en français.</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Cadre de réponse candidature	<i>Cadre de réponse candidature complété</i>
Capacité économique et financière,	
Chiffre d'affaires global annuel (HT)	<i>Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années.</i>
Organisation interne de la société,	

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

Document	Descriptif
Descriptif de la société	Fournir la description de la société (effectif global, organigramme, liste de fonctions) sur les 3 dernières années. Fournir les effectifs annuels par profil pour chacune des 3 dernières années.
Capacité technique et professionnelle :	
Moyens humains	<i>Fournir la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.</i>
Moyens techniques	<i>Fournir la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).</i>
Autres justificatifs	
Gestion environnementale	<i>Prise en compte et mise en pratique par le candidat des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans ses activités.</i>

Le soumissionnaire est invité à préciser les points qu'il considère comme contenant des informations dont la communication au titre de l'article R. 2183-5 du Code de la commande publique.

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés sous peine de rejet de l'offre.

Il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur accepte l'offre sans signature.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ **En cas de sous-traitance :**

Pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIEENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant propose ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas place dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter le contrat.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

4. JUGEMENT DES OFFRES

■ Critères de sélection :

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIEENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

■ **Critères de jugement des offres (Pour information) :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
1. Valeur technique	50 %
2. Prix TTC	40 %
3. Critère environnemental	10 %

Les modalités de mise en œuvre de ces critères (sous-critères pondérés) seront précisées dans le Règlement de consultation fourni avec le DCE offre.

Le contrat sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les candidats seront avisés de la négociation par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

La DSNA se réserve le droit d'éliminer des candidats au fur et à mesure des étapes de négociation pendant la phase OFFRE.

Toutefois l'acheteur pourra, en application de l'article R. 2161-23 du code de la commande publique, attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

DSNA / DO	Objet	La fourniture de prestations de nettoyage de locaux et de vitreries pour le compte du SERVICE DE LA NAVIGATION AERIEENNE SUD SUD EST (SNASSE)	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-05-22	

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Marseille
31 Rue Jean François Leca
13002 Marseille

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livres I et II du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr
ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)